

Communauté de Communes Sologne des Rivières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

portant sur l'élaboration du **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)** de la Communauté de Communes Sologne des Rivières, et des deux **PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA)** des monuments historiques de La Ferté-Imbault et de Selles Saint Denis.

Par arrêté n° URBA-2025-01 du 11 février 2025 modifié par arrêté n°URBA-2025-02 du 12 février 2025, le Président de la CCSR a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et des périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques de La Ferté-Imbault et de Selles Saint Denis.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné par décision du 23 janvier 2025 la commission d'enquête composée de : Monsieur Alain VAN KEYMEULEN en qualité de président, Monsieur Yves CORBEL et Monsieur Jean-Louis HAYN, membres titulaires et M. Bernard ANDRE, suppléant.

L'enquête se déroulera pendant une durée de 32,5 jours, du **lundi 17 mars 2025 à 09h00 et jusqu'au vendredi 18 avril 2025 à 12h00**.

Elle se déroulera, aux jours et heures habituels d'ouverture, au **siège de la CCSR – 6 rue des Ecoles à Salbris - et dans les 7 mairies de l'intercommunalité : La Ferté-Imbault, Orçay, Pierrefitte sur Sauldre, Salbris, Selles Saint Denis, Souesmes, Theillay**.

Dans ces lieux, **le public pourra consulter l'ensemble des pièces du PLUi**, une note de synthèse, les avis des personnes publiques associées, des communes du territoire, de la mission régionale d'autorité environnementale (MARE), de la commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et le mémoire en réponse à la MRAe ainsi que les **pièces des PDA**, les avis des communes des lieux des monuments historiques de La Ferté-Imbault et de Selles Saint Denis.

Une **consultation des pièces en version numérique** sera aussi possible sur un ordinateur mis à disposition au siège de la CCSR selon les jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site dédié <https://www.registre-numerique.fr/plui-pda-ccsr> dont un lien sera également disponible sur le site de la CCSR.

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public lors des 19 permanences ainsi réparties :

Lieux de présence des commissaires enquêteurs	Jours et horaires de présence des commissaires enquêteurs	
Com. Com. Sologne des Rivières (au siège)	Lundi 17 mars 2025	de 14h00 à 17h00
	Jeudi 03 avril 2025	de 09h00 à 12h00
	Vendredi 18 avril 2025	de 09h00 à 12h00
Mairie de La Ferté Imbault (en mairie)	Mardi 18 mars 2025	de 14h00 à 17h00
	Mercredi 26 mars 2025	de 09h00 à 12h00
	Vendredi 11 avril 2025	de 09h00 à 12h00
Maire d'Orçay (en mairie)	Jeudi 20 mars 2025	de 13h00 à 16h15
	Vendredi 18 avril 2025	de 08h15 à 12h00
Mairie de Pierrefitte sur Sauldre (en mairie)	Mercredi 19 mars 2025	de 15h00 à 17h00
	Mercredi 26 mars 2025	de 15h00 à 17h00
Mairie de Salbris (Salle Waquet)	Mardi 25 mars 2025	de 09h00 à 12h00
	Lundi 07 avril 2025	de 13h30 à 17h30
Mairie de Selles Saint Denis (en mairie)	Mardi 18 mars 2025	de 09h00 à 12h00
	Vendredi 11 avril 2025	de 14h00 à 18h00
	Vendredi 18 avril 2025	de 09h00 à 12h00
Mairie de Souesmes (en mairie)	Mercredi 19 mars 2025	de 08h30 à 12h00
	Mercredi 26 mars 2025	de 08h30 à 12h00
Mairie de Theillay (en mairie)	Jeudi 20 mars 2025	de 09h00 à 12h30
	Vendredi 04 avril 2025	de 09h00 à 12h00

Il pourra consigner ses éventuelles observations et propositions sur le projet de PLUi de la CCSR et sur les deux PDA :

- Sur les registres d'enquête publique prévus à cet effet et disponibles dans les 7 mairies et au siège de la CCSR,
- Sur le registre dématérialisé de l'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/plui-pda-ccsr>
- En les adressant, à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête en précisant l'objet suivant : « observations pour l'enquête publique unique sur les PLUi et/ou les PDA », avant la clôture de l'enquête publique :
 - o Soit par écrit à l'adresse postale de la CCSR - 6 rue des Ecoles 41300 SALBRIS.
Les courriers papiers seront visés par le président de la commission d'enquête et annexés au registre papier d'enquête publique situé au siège de la CCSR.
 - o Soit par voie numérique en utilisant uniquement l'adresse mail dédiée : plui-pda-ccsr@mail.registre-numerique.fr
Ces mails seront insérés dans le registre dématérialisé.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête dans chacune des 7 mairies et au siège de la CCSR, aux jours et heures d'ouverture, ainsi que sur le site de la CCSR <https://sologne-des-rivieres.fr>

Le projet de PLUi, éventuellement modifié fera l'objet d'une approbation par le conseil communautaire de la CCSR. Quant aux PDA, ils seront transmis à Madame la Préfète de Région en vue d'une création par arrêté.

Toute information relative à ce dossier d'enquête publique peut être demandée à Mme Aline DUPORT-TESSIER (Tél : 02.54.98.02.26) de la CCSR.